

# **Association pour la protection de l'environnement du lac Ste-Marie**

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale**

9 novembre 2019

### **I. Mot de bienvenue**

Lise Langelier souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'à Monsieur le Maire, Claude Charbonneau et présente les membres du CA.

Michelle Toulouse, retraitée, Trésorière et représentante au sein du comité nautique.

Brian Fahey, président de Fahey et Associés, Administrateur et conseiller en urbanisme.

Lise Langelier, retraitée, Présidente-secrétaire et représentante au sein du comité environnement.

Le CA s'est réuni 6 fois au cours de l'année.

LL donne maintenant la parole au maire compte tenu de son agenda serré.

### **II. Parole au maire**

Monsieur le Maire invite les participants à lui adresser leurs questions ou leurs préoccupations.

Débarcadère. M. le Maire confirme que ce dossier n'est point prioritaire et que les mandats d'évaluation du site pour l'emplacement au lac Ste-Marie n'ont pas été donnés. Ce dossier n'évoluera pas en 2020.

Il est proposé par un membre de trouver un site pour faciliter en plus de la mise à l'eau des bateaux, un lavage adéquat. On pourrait également prévoir une formule de rendez-vous pour diminuer l'achalandage au débarcadère et ainsi ne pas créer un embouteillage au village. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun site possible au lac St-Joseph et l'achat d'un terrain sur le bord de l'eau serait très dispendieux. Une solution a été proposée pour regarder l'endroit de location des embarcations mais ce lieu ne permet pas d'y mettre un débarcadère, le terrain étant élevé et la bande riveraine protégée par un mur de roches. M. Le Maire précise que le lavage des embarcations ne peut être fait près du lac pour éviter que ces eaux usées ne s'y retrouvent.

Parc Bélisle. Les participants sont préoccupés par la mise à l'eau de nombreux kayaks, planches à pagaie sans lavage et craignent la contamination. Monsieur le Maire précise que ce dossier est analysé par le comité nautique qui devra émettre

des recommandations. LL mentionne qu'en 2 heures de guet, les patrouilleurs avaient retourné 8 embarcations non lavées.

Location à court terme : Les participants sont inquiets de la popularité d'Airbnb et de l'impact sur la qualité de vie des riverains. Monsieur le Maire mentionne qu'avant l'adoption du règlement 740-1, il y avait environ 200 locations Airbnb ou autres. Certains endroits étaient parfaitement légaux. Avec la réglementation, ce nombre a diminué à 109. Il y a eu 8 demandes et environ 5 ou 6 ont été approuvées. Monsieur le Maire mentionne qu'il a reçu certains commentaires mais les gens ne portent pas plaintes. La firme Garda embauchée pour faire la surveillance n'a aucun cas concernant des locations. Ils sont intervenus plus souvent pour des propriétaires qui faisaient des fêtes bruyantes, des feux d'artifices. Par contre, il précise qu'il ne serait pas surpris qu'il y ait plus de cas de locations, mais les voisins ne les signalent pas. Il encourage les participants à le faire afin que la municipalité puisse faire respecter la réglementation. Le règlement a été retiré récemment puisqu'il devait faire l'objet de révision après un an.

Circulation de bateaux. On questionne à savoir si la municipalité a des discussions avec le fédéral pour contrôler davantage la circulation et la vitesse des bateaux. LL précise que ce point sera discuté plus tard lorsqu'il sera question d'une table de consultation. Voir point VII Communication

LL remercie encore une fois Monsieur le Maire de sa présence et de sa transparence dans les différents dossiers.

### **III. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par M. Peter Richardson et appuyé par Mme Mireille Langlois.

### **IV. Adoption du compte rendu de la dernière assemblée générale de 2018.**

Proposé par M. Peter Richardson et appuyé par M. Sylvain Forget

### **V. Finances**

- a) MT présente le tableau des revenus et dépenses suivant.

État des revenus et dépenses du 1 janvier au 31 décembre 2018			1er janvier au 30 septembre 2019		
Encaisse au 1er janvier 2018			4 668,03 \$		3 661,90 \$
Revenus			4 135,83 \$		340,00 \$
	Dons et adhésions 2018-2019 (67 membres)	3 160,83 \$		340,00 \$	
	Subvention municipale été 2018	975,00 \$		-	
Dépenses			5 141,96 \$		390,02 \$
	Correspondance et envois postaux	493,83 \$			
	Assemblée générale	134,08 \$			
	Renouvellement de location de casier postal	190,86 \$		194,31 \$	
	Informatique - Hébergement du site 2018	220,00 \$			
	Assurance responsabilité	817,50 \$			
	Étude 2018 - Terre et Habitats	2 242,01 \$			
	- H2Lab	735,84 \$			
	- Aquascope, Cre Laurentides	198,69 \$			
	Divers (Registre des entreprises, frais bancaires, etc.)	109,15 \$		195,71 \$	
Encaisse			3 661,90 \$		3 611,88 \$
Dépenses à venir					1 033,65 \$
	Correspondance et envois postaux			216,15 \$	
	Assurance responsabilité			817,50 \$	

MT mentionne que nous avons reçu 67 cotisations l'année dernière. On questionne pourquoi ce nombre a diminué puisque nous étions à 90 l'année précédente. MT précise qu'en 2017, le CA avait fait du porte à porte. LL mentionne également qu'un rappel avait été fait aux membres. Cette année, puisque le CA travaillait sur une solution de paiement en ligne et qu'on espérait qu'elle soit rapidement exécutée ce qui ne fut pas le cas, le rappel n'a pas eu lieu. Maintenant que nous avons également la possibilité de faire un virement Interac un rappel sera envoyé dans quelques temps. Les participants souhaitent nous aider et demandent de mentionner les membres qui ont cotisés afin de pouvoir solliciter des voisins non adhérents. Après vérification légale, nous ne pouvons divulguer cette information sans consentement du membre.

- b) LL précise que l'exercice financier est maintenant à la fin de l'année afin de répondre aux exigences de Revenu Canada. Le travail colossal que MT a effectué pour mettre à jour notre dossier et arimé avec le gouvernement provincial.

## VI. Nautisme – réalisations et projets 2020

- a) Patrouille Nautique Étudiant en technique policière

Pour une deuxième saison, le poste fut reconduit et confié à deux étudiants en technique policière. Le poste hybride en urbanisme et en environnement a permis d'ajouter certaines activités concernant le lavage des embarcations et la remise en place des bouées.

Un volet de plaintes des citoyens a également été ajouté à leur fiche d'activités. Il y a eu 10 remorquages, des avis d'infractions et une remise de deux constats d'infraction.

MT mentionne l'excellent contribution de la municipalité, de Transport Canada et de la SQ pour devancer le début des activités de la patrouille nautique. La patrouille sera reconduite en 2020.

b) Protection du vieux pont et sécurité des embarcations.

Le centre du pont fut sécurisé en 2019 et des améliorations seront apportées en 2020 pour favoriser le ralentissement de certains usagers. En effet, il fut constaté que des bateaux circulaient à vive allure remorquant parfois des skieurs. Une installation permanente au centre devrait ralentir les bateaux.

c) Bouées

Pour cette année, le mandat fut accordé à une firme externe. Les installations ont été devancées et les retraits retardés. Dans une optique d'amélioration continue, les efforts du comité nautique vont se poursuivre en 2020. MT mentionne que plusieurs ancrages furent brisés et un projet pilote aura lieu en 2020 pour tester l'utilisation de bouées permanentes.

d) Débarcadère.

Un balisage a été fait après de certaines municipalités pour connaître leurs meilleurs pratiques afin d'améliorer la gestion actuelle des débarcadères. Une solution sera déployée en 2020.

e) Lavage des embarcation et accès au lac.

Ce dossier des lavages d'embarcations et des différents accès au lac sera analysé en 2020 afin de prévenir la contamination des plantes aquatiques envahissantes.

f) Projets 2020

- Lavage des embarcations
- Refonte du dépliant nautique (décembre 2019)
- Gestion des débarcadères
- Communication
- Bouées

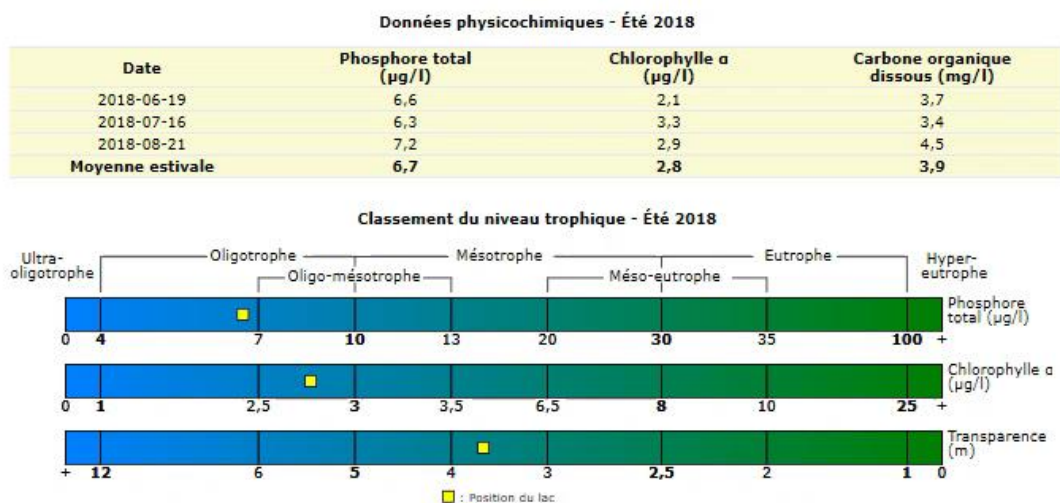
MT conclut en mentionnant que malgré la collaboration de la municipalité, un enjeu demeure dans l'opérationnalisation des dossiers souvent par manques ou changements de ressources.

Un participant demande s'il est possible d'élargir la zone de 30 mètres pour limiter la vitesse à 10 km/hre comme certains lacs. De plus, il semble qu'une chandelle de vitesse fut retirée à 2 reprises. LL mentionne que la restriction de fut homologuée par Transport Canada et il faudrait étoffer un dossier pour permettre une modification. (ANNEXE 6, article 79. (10 km/h) À 30 m ou moins de la rive de la Petite Rivière reliant les lacs Sainte-Marie et Saint-Joseph). Elle explique que dans certaines municipalités la zone est même plus étroite soit de 10 mètres. Compte tenu de certains passages étroits et de la largeur de nos baies, cette zone semble adéquate. Un autre participant mentionne que malgré une demande de circulation à basse vitesse, certains plaisanciers n'ont aucune idée de la signification de vitesse d'embrayage et émettent à proximité des berges de fortes vagues. MT mentionne qu'un vidéo sera produit pour expliquer entre autres, la vitesse d'embrayage et le dépliant nautique sera également modifié.

## VII. Environnement – réalisations et projets 2020

### a) Présentation des résultats du RSVL.

#### Station 339 A

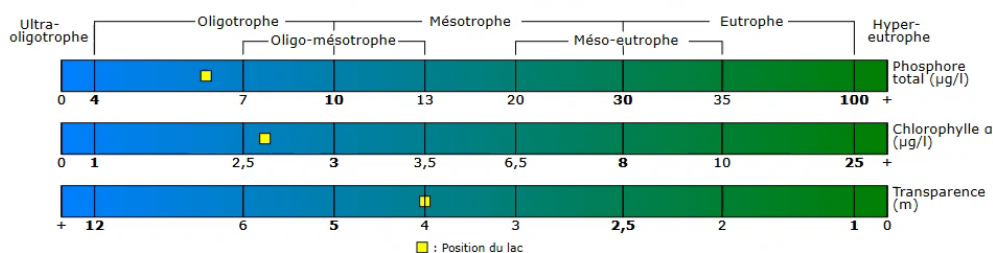


## Station 339 B

### Données physicochimiques - Été 2018

Date	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)
2018-06-19	6,6	3	3,4
2018-07-23	4,6	2,8	3,6
2018-08-21	7,5	2	4
<b>Moyenne estivale</b>	<b>6,2</b>	<b>2,6</b>	<b>3,7</b>

### Classement du niveau trophique - Été 2018



Cette transparence de 4 m caractérise une eau légèrement trouble et nous situe dans la classe mésotrophe.

La concentration moyenne de phosphore total trace mesurée est de 6,7 µg/l, et 6,2 ce qui indique que l'eau est peu enrichie par cet élément nutritif. LL rappelle l'erreur du MDDELCC au niveau des mesures de phosphores qui nous situaient plus autour de 3,6. Pour 2018, une correction fut apportée et nous situe beaucoup plus près des données effectuées l'année dernière par une firme externe soit H2Lab.

La concentration moyenne de chlorophylle a est de 2,8 µg/l et 2,6 ce qui révèle un milieu dont la biomasse d'algues microscopiques en suspension est légèrement élevée.

La concentration moyenne de carbone organique dissous est de 3,9 mg/l, ce qui indique que l'eau est légèrement colorée. La couleur a donc probablement une faible incidence sur la transparence de l'eau.

L'intégration des données recueillies à chacune des stations de surveillance permet de situer l'état trophique du Lac Sainte-Marie dans la zone de transition oligo-mésotrophe. Ce lac présente certains signes d'eutrophisation. Afin de ralentir ce processus, le MELCC recommande l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela permettrait de préserver l'état du lac et ses usages.

Note : Une évaluation complète de l'état trophique du lac devrait notamment tenir compte de certaines composantes du littoral telles que les plantes aquatiques, le périphyton et les sédiments.

Un participant demande comment nous nous situons par rapport au lac St-Joseph. LL croit que nous devrions être mieux puisque notre lac se renouvelle 10 fois par année comparativement à 2 fois pour le lac St-Joseph mais elle ira chercher les résultats pour s'en assurer. Voir les résultats et explications en annexe.

#### b) Conductivité

Avec l'aide du CRE, nous avons mesuré la conductivité dans nos **deux principales fosses** au moyen d'une sonde qui permet de capter d'autres mesures telles que la température, l'oxygène dissous, le ph et ce, selon différentes profondeurs.

Les valeurs de conductivité d'un lac sont généralement stables et dépendent surtout de la géologie locale. Si des changements notables de conductivité sont observés dans un lac, **c'est le signe d'une augmentation des apports de substances dissoutes provenant du bassin versant ou des foyers d'érosion.**

Nous connaissons les résultats de ces analyses vers la fin de l'année.


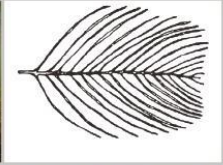







#### c) Dépistage PAEE (plantes aquatiques exotiques envahissantes)

Encore cette année, LL mentionne avoir effectué un dépistage dans les différentes zones du lac le 28 août. Elle était accompagnée de Mme Sylvie Bourguignon et de M. Pierre Langelier. Le dépistage fut fait selon le protocole de détection et de suivi élaboré par le réseau de surveillance volontaire des lacs. Une fiche de terrain fut complétée et nous n'avons observé aucune présence de PAEE.

Elle partage l'information sur le myriophylle à épi afin que les membres puissent arriver à l'identifier et mentionne de ne pas confondre avec le myriophylle indigène qui se retrouve de manière importante dans certaines zones du lac. Le myriophylle à épi se caractérise par la présence de 12 à 24 paires de folioles.

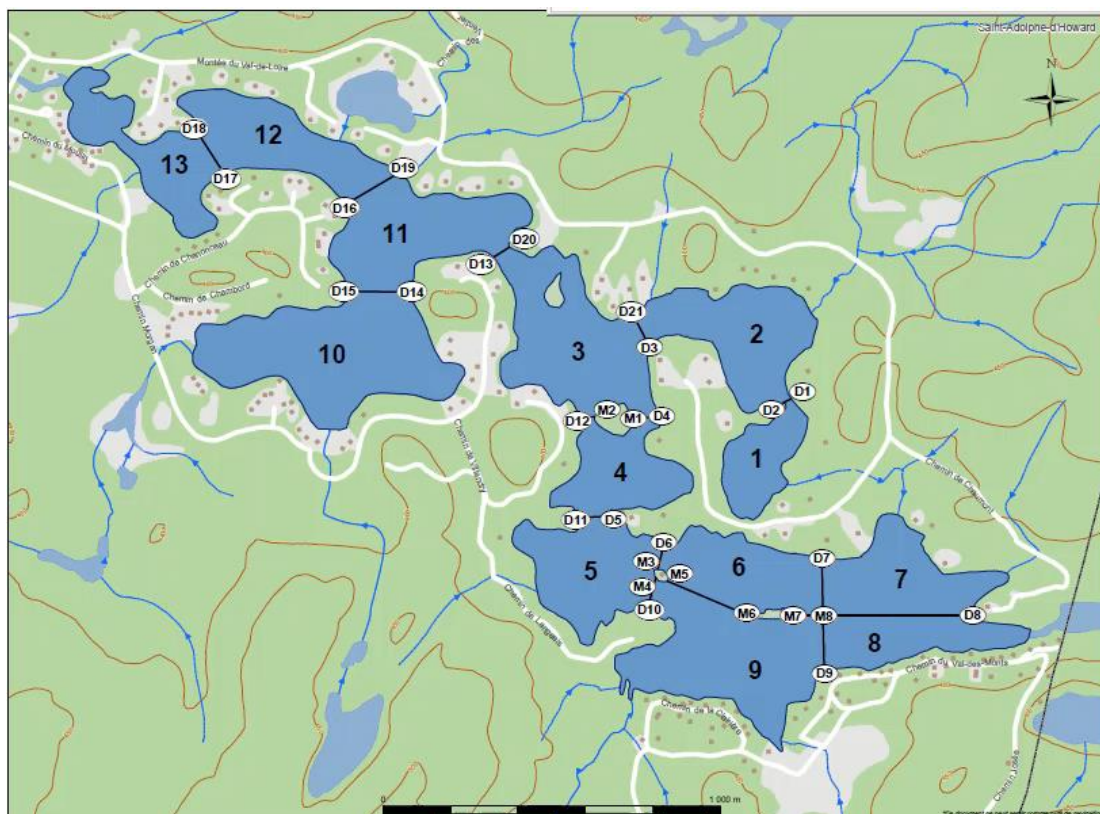
## Myriophylle à épi / *Myriophyllum spicatum* / Eurasian water-milfoil

Espèce présente au Québec

Description	Feuilles	Disposition des feuilles	Structures de reproduction	Autres caractères distinctifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plante submergée ou émergente enracinée au substrat, qui peut pousser jusqu'à des profondeurs de 10 m et former des herbiers denses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Feuilles submergées finement divisées et regroupées en verticilles;</li> <li>- Feuilles composées de 12 à 24 paires de folioles;</li> <li>- Extrémité des feuilles coupée formant une ligne droite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 3 à 6 feuilles par verticille, le plus souvent 4;</li> <li>- Espace entre les verticilles <math>\geq 1</math> cm.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Épis de fleurs et de graines émergents;</li> <li>- Multiplication par fragmentation des tiges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tiges abondamment ramifiées près de la surface;</li> <li>- S'il y a plus de 15 paires de folioles par feuille, il s'agit fort probablement du myriophylle à épi.</li> </ul>
				
				

LL explique les différents herbiers du lac et les zones identifiées par le RSVL. Elle souhaiterait avoir un bénévole par zone ce qui prendrait environ 1 heure à couvrir. Il est très difficile de couvrir toutes les zones par une même personne et cette année, nous avons dû céder l'activité à 2 reprises à cause de la pluie. Elle serait prête à former les gens et à fournir les documents requis. Arrivant la découverte d'une PAEE, elle s'occuperait de compléter le protocole pour en informer le MDDELCC.





Bénévoles ayant acceptés.

Zone 6 : Brian Fahey

Zone 9 : Mireille Langlois et Georges Massol

Zones 10-11-12 : François Dansereau et Sylvain Forget

Zone 7 : Peter Richardson

Zone 8 : Sylvie Bourguignon

Zone 13 : Thérèse Légaré

Zones 4- 3- 2-1 : Lise Langelier

Zone 5 : Gilles Chamberland

Si d'autres membres veulent se porter volontaires, svp envoyer un courriel à [info@apelstемarie.com](mailto:info@apelstемarie.com)

#### d) Foyers d'érosion

Une étude fut réalisée en novembre 2017 afin d'identifier les foyers d'érosion autour du lac. Les foyers d'érosion constituent le plus important apport de sédiments et de nutriments versés dans notre lac ce qui contribue de manière importante à la prolifération de plantes aquatiques, des algues et du périphyton. 59 sites problématiques avaient été identifiés

En juillet 2018, nous avons demandé à une firme Terres et Habitats d'en faire la priorisation selon les effets sur le lac, l'importance des interventions à réaliser et les efforts requis (ressources matérielles, humaines etc.)

Ces deux documents furent présentés au directeur des travaux publics M. Benoît Mongeau qui a quitté depuis et à Madame Julie Lafontaine. Un suivi devait être effectué cette année pour connaître le plan d'action.

Entre-temps, au printemps 2019, LL a visité les 9 sites jugés les plus critiques. De plus, elle a rencontré un agent de liaison du CRE ayant un mandat spécial pour la municipalité comportant entre-autres l'évaluation des foyers d'érosion du lac St-Joseph afin de s'assurer que notre rapport soit considéré dans ses recommandations et dans les solutions.

Elle devait rencontrer à nouveau M. Benoît Mongeau en septembre. Son départ a fait en sorte qu'elle a rencontré M. le Maire afin de lui faire part de nos préoccupations et de le sensibiliser au dossier. M. le Maire a mentionné que l'agent avait fait une présentation au caucus et que tous les employés des travaux publics ont reçu une formation. Ils ont même procédé à la mise en place d'un bassin de sédimentation avec l'aide du CRE. Il suggère alors de rencontrer le DG M. Jacques Cusson car le directeur des travaux publics n'a pas encore été nommé.

La rencontre a eu lieu et M. Cusson veut organiser une rencontre avec le nouveau directeur des travaux publics pour que le dossier soit considéré lors de la planification des travaux qui sera finalisée en décembre. Nous espérons alors obtenir un plan d'action.

Une participante soulève une préoccupation quant au chemin Val des Monts. Il appert que lors de la réfection du chemin, certains ponceaux arrivent dans des fossés qui ne peuvent se vider faisant monter l'eau au niveau du chemin. LL fera le suivi avec le directeur des travaux publics. De plus, les travaux exécutés n'ont pas été retenus par des bandes protectrices, tout passait par-dessus et se dirigeait dans le lac Ste-Marie. On souhaiterait analyser la situation au printemps pour s'assurer que les résultats du lac n'ont pas évolué négativement dans ce secteur soit la zone 5.

On questionne à savoir si les travaux publics ont un plan d'entretien des bassins de sédimentation et des fossés. LL validera le point lors de sa rencontre.

e) Projets 2020

- S'assurer de la prise des analyses d'eau dans le cadre du RSVL
- Dépistage des PAEE
- Plan d'action avec la municipalité pour remédier aux foyers d'érosion
- Conduite une analyse de l'épaisseur du périphyton et de l'étendue des plantes aquatiques.

Sur ce dernier point, LL précise qu'une soumission avait été demandée à deux firmes et que ces analyses doivent être faites sur une période de 3 ans pour vraiment comprendre l'évolution. Le dossier sera présenté dans le cadre de la demande de subvention municipale accordant un maximum de 1000\$ pour les projets en environnement.

## **VII. Communication**

- Un bulletin d'information mi- année fut envoyé par courriel expliquant nos enjeux et nos projets.
- En octobre 2018 – Suite à une demande de la municipalité l'APEL a pris position face à une demande du CRE pour créer un poste d'agent de liaison à la municipalité au coût 18K\$. Nous avons présenté nos arguments favorisant cette offre qui fut acceptée par le municipalité.
- En janvier 2019 – Suite à une demande du lac St-Joseph voulant identifier une zone de pratique du surf au lac St-Joseph, la municipalité nous a demandé notre position. La largeur des baies ne nous permet pas d'identifier une zone sans impact pour l'environnement. Nous avons suggéré que la municipalité mette en place une table de consultation en vue d'établir des solutions alternatives pour la pratique du surf. Cette démarche répond aux exigences de Transport Canada et permet ainsi de connaître les avantages et les inconvénients des solutions proposées afin de trouver une ou des solutions dites alternatives qui seraient mises en place. Notre position fut acceptée par le comité nautique, proposée et acceptée par le caucus. Nous souhaiterions que la municipalité mette en place la table au printemps pour que nous puissions dès l'été prochain appliquer ces solutions alternatives. Advenant l'échec de ces solutions, la municipalité pourrait demander à Transport Canada d'émettre une ou des restrictions.

- Un participant suggère que l’APEL organise une rencontre avec nos membres afin d’établir notre stratégie et s’entendre au préalable sur ce qui pourrait être des solutions alternatives. Cette proposition fut acceptée à l’unanimité par tous les participants.
- En février 2019, l’APEL s’est officiellement positionné contre un programme d’accès aux plans d’eau pour la pêche récréative. Une des conditions exigeait que la tarification des municipalités pour l’accès aux plans d’eau et aux stations de lavage d’embarcations devaient encourager la pêche récréative pour tous les citoyens.

LL conclue que sans association, nous n’aurions jamais pu faire connaître ces positionnements. L’association est importante et doit rester.

### **VIII. Nominations et élection du CA 2020**

Lise Langelier, démissionne du poste de président. Elle demeure toutefois au sein du CA comme secrétaire et responsable du dossier de l’environnement.

Brian Fahey a accepté de prendre la présidence.

Michelle Toulouse demeure dans ses fonctions de trésorière et de responsable au sein du comité nautique.

Chantal Gilbert, qui n’était pas présente à cause de vacances, a communiqué avec Lise Langelier pour lui transmettre son intérêt à siéger sur le CA.

Sylvain Forget a accepté de se joindre au CA.

Les nominations furent acceptées à l’unanimité.

### **IX. Levée de l’Assemblée Générale de 2019**

N’ayant pas d’autres questions, la levée fut annoncée par Lise Langelier à 15.20.

**Merci à tous les participants.**

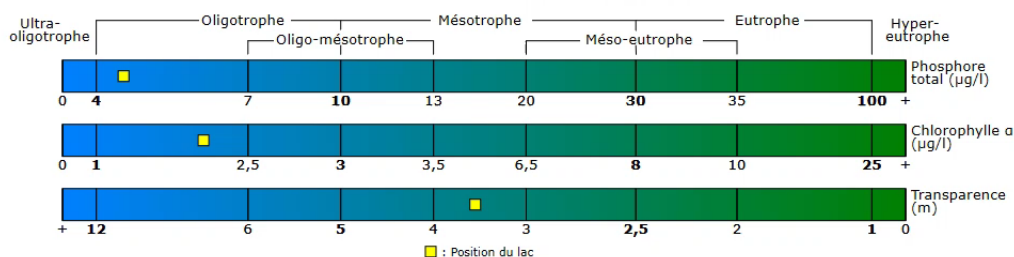
## Annexe

### Données RSVL Lac St-Joseph

Données physicochimiques - Été 2018

Date	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)
2018-06-17	4,2	1,3	3
2018-07-16	4,4	2,9	3,3
2018-08-20	5	2	4,2
<b>Moyenne estivale</b>	<b>4,5</b>	<b>2,1</b>	<b>3,5</b>

Classement du niveau trophique - Été 2018



A la lumière de ces résultats, contrairement à ce que nous pensions, les résultats du lac St-Joseph présentent des données moins élevées surtout en ce qui concerne le phosphore. Il est à noter que les résultats ne sont que pour une seule station alors que le lac St-Joseph devrait en avoir 2.

Après vérification avec le CRE, plus le temps de renouvellement est long, plus la concentration en phosphore sera faible car la majeure partie du phosphore aura le temps de se déposer au fond des colonnes d'eau. Plus le temps est court, plus le lac est normalement tributaire des eaux provenant des bassins versants. Le temps de renouvellement du lac St-Joseph est de 0,45/a. Donc le lac se renouvelle 2 fois par année alors que celui de lac Ste-Marie est de 0,10/a soit 10 fois par année. Aussi le phosphore n'a pas le temps de sédimenter.